23.09.2012 – 14:22 Uhr

Votations fédérales du 23 septembre 2012 : la position de l'USS La formation musicale n'est pas un luxe - Meilleure protection de la santé : une chance de perdue

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) se réjouit de la nette acceptation de l'article constitutionnel sur la formation musicale. Par ce OUI clair, les citoyen(ne)s ont fait passer sans équivoque aucune un message en faveur d'un enseignement de musique qui ne soit plus un privilège réservé aux enfants « de milieux déjà favorisés ». Tous les enfants, quels que soient la classe sociale et le revenu de leurs parents, pourront profiter de ce OUI tranché du Souverain.

Non à une protection contre la fumée passive : une chance de perdue

Par contre, en rejetant l'initiative populaire pour la protection contre la fumée passive, on a raté une chance d'améliorer la protection de la santé sur le lieu de travail et de remplacer le patch-work des législations cantonales par une réglementation nationale. Il appartient maintenant aux cantons de garantir la protection des travailleurs et travailleuses contre le tabagisme passif. En effet, nul ne conteste les lourdes conséquences de ce dernier.

Contact:

Thomas Zimmermann (079 249 59 74), responsable de la communication et porte-parole de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100725288 abgerufen werden.